## SALLE D'ACTIVITÉS COMMUNALE FICHE DE DEMANDE D'UTILISATION

REGLEMENT du 23/06/2022 CM en date du 23/06/2022 EFFECTIF MAXIMAL DU PUBLIC AUTORISÉ = 180 (REP type L catégorie : 4ème)

DEM	IAND	EUR	:

(1)	Particulier		
	Association Juillanaise		
	Autre		
	••••••••••••••••••••••••••••••		
Prénom :			
Adresse	:		
N/O 4 / I	•••••••••••••••••••••••••		
N° tél	***************************************		
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE :  - Objet : - Matériel souhaité :			
DATE D	<u>'UTILISATION SOUHAITÉE :</u>		
- la cession - un état des - la salle et - le demand susceptible - le demand - le demand - le demand	et la sous location de la salle est strictement interdite, si lieux d'entrée est effectué généralement le vendredi à 14h00 et un état des lieux de sortie le lundi matin vers 8h00, ses annexes (cuisine, toilettes) doivent être nettoyés après utilisation ainsi que les abords extérieurs, avant la restitution des clés, leur déclare avoir pris connaissance des règles de sécurité et du règlement d'utilisation de la salle d'activités communale, règlement d'être modifié par délibération du Conseil Municipal, dont un exemplaire lui a été délivré, leur s'engage à régler tous les frais pouvant résulter des dégradations qui pourront être commises lors de l'utilisation, deur reconnaît que sa responsabilité civile est engagée, leur verse ce jour		
Il y a lieu de - la : - l'U - l'A - la s	CONS - PARACOMMERCIALISME e noter que l'organisateur de manifestations de l'espèce a des obligations envers : SACEM si le repas est musicalement accompagné, URSSAF pour l'emploi des personnes, administration fiscale s'il s'agit d'actes de commerce procurant des revenus, sécurité des personnes et des biens - police d'assurance (copie à fournir). a case correspondante		
RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE D'ACTIVITÉS COMMUNALE			
Le Maire de • accorder l'	la commune de Jazillan, Certifie, utilisation de la salle d'activités communale le		
à Ma	adame, Monsieur,		
dem	eurant à		
repre	ésentant		
• fixer à la so	omme deEuros le coût de l'utilisation ci-dessus :		
	- 50 % d'arrhes versées ce jour, soit		
	- le restant devra être acquitté par chèque lors de l'état des lieux :		
• état des lie	ux le :		
• observation	ns :		
	Fait à Juillan le Le Maire,		